



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI 31 MARS À 9 H
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, président
Michel Gagnon, conseiller
Martin Pigeon, conseiller
Simon Vincent, greffier adjoint en remplacement

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Fernand Boudreault, directeur général
Michel Therrien, directeur général adjoint – Électrification des transports et services internes
Danny W. Paterson, directeur général adjoint – Sécurité publique et services institutionnels

ITEM 1.1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE-13275/22-03-31

ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE-13276/22-03-31

ITEM 1.3

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 24 MARS 2022**

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 25 mars 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 mars 2022 soit approuvé.

CE-13277/22-03-31

ITEM 5.1

COMMANDITE – 37^E GALA HOMARD DU CLUB OPTIMISTE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Saint-Jérôme organise pour une 37^e édition son « Gala Homard »;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite participer à cette soirée;

ATTENDU QUE le cabinet du maire a reçu une demande à cet effet;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville de Saint-Jérôme verse une somme de 500 \$ au Club Optimiste de Saint-Jérôme pour le 37^e Gala Homard.**
- 2.- La Ville de Saint-Jérôme achète trois (3) billets de participation à la soirée de Gala Homard au coût de 85 \$ par billet (taxes incluses).**
- 3.- La trésorière soit autorisée à payer les frais de 755 \$ au Club Optimiste de Saint-Jérôme pour cet événement (taxes incluses).**

CE-13278/22-03-31

ITEM 5.2

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MOUVEMENT D'ENTRAIDE DE BELLEFEUILLE

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Mouvement d'Entraide de Bellefeuille pour la construction de boîtes à jardin pour le jardin communautaire de Bellefeuille;

ATTENDU QUE le maire souhaite offrir son soutien financier pour ce projet;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- La Ville de Saint-Jérôme offre son soutien financier à « Mouvement d'Entraide de Bellefeuille.**
- 2.- La trésorière soit autorisée à payer un montant de 500 \$ à l'organisme pour l'achat et la construction de boîtes à jardin.**

CE-13279/22-03-31

ITEM 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICE DE TRANSPORT DE DÉPÔTS ET ROULAGE DE MONNAIE DU 1^{ER} AVRIL AU 31 MARS 2024 (2022-BS-058)

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) soumissionnaires pour le transport de dépôts et roulage de monnaie;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts est d'environ 20 818,52 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- Garda
- Centurion

ATTENDU QUE les soumissions reçues au Service des finances sont les suivantes :

Nom du soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant soumissionné (taxes incluses)
Garda	Oui	21 895,29 \$
Centurion	Oui	55 762,53 \$

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par la Division des achats et de la gestion de l'inventaire;

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances, l'entreprise Garda est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Pier Carey, chef de la Division des revenus et, Lison Lefebvre, directrice du Service des finances et trésorière;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et résolu à l'unanimité que :

La Ville octroie le contrat pour le transport de dépôts et roulage de monnaie à « Garda », pour la période du 1^{er} avril au 31 mars 2024 pour une dépense totale ne pouvant excéder 21 895,29 \$, incluant les taxes.

CE-13280/22-03-31

ITEM 6.2

ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICE DE DÉMÉNAGEMENT ET TRANSPORT DE BOÎTES (2021-BS-119)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour le service de déménagement et transport de boîtes conformément aux procédures d'appel d'offres sur invitation simplifiée;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités à soumissionner sont :

- Transport W. Cyr inc.;
- Déménagement JLG inc.;
- Déménagement DMAX Express inc.

ATTENDU QUE l'estimation des coûts, évaluée par monsieur Patrick Boyer du Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres, est de 52 256,14 \$, incluant les taxes;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la greffière de la Ville a procédé, à l'ouverture des soumissions reçues au Service du greffe avant 10 h, le 3 février 2022 :

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUMIS <i>(taxes incluses)</i>	MONTANT CORRIGÉ <i>(si applicable, (taxes incluses)</i>
Déménagement JLG Inc.	52 141,17 \$	52 141,16 \$
Déménagement DMAX Express inc.	67 375,35 \$	
Transport W. Cyr inc.	69 861,62 \$	69 559,88 \$

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances, l'entreprise Déménagement JGL inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patrick Boyer, chef de la Division des bâtiments et des matières résiduelles, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- La Ville octroie le contrat pour le service de déménagement et transport de boîtes à « Déménagement JLG inc. », pour un montant de 52 141,16 \$, incluant les taxes.**
- 2.- La durée du contrat s'échelonne de l'adjudication jusqu'au 31 décembre 2023.**

CE-13281/22-03-31

ITEM 6.3

ACHAT D'UN ENSEMBLE D'OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION À BATTERIE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

ATTENDU QUE le Service d'incendie doit recourir à des outils de désincarcération efficaces et performants lors d'opérations de sauvetage pour des personnes incarcérées lors d'accidents automobile, ou lors d'accidents impliquant de la machinerie industrielle;

ATTENDU QUE le Service d'incendie possède actuellement des outils de désincarcération désuets, et que le changement de ceux-ci est requis;

ATTENDU QUE l'acquisition d'outils de désincarcération à batterie s'inscrit dans une volonté de son Service d'incendie de bénéficier d'une nouvelle technologie performante qui utilise une énergie verte;

ATTENDU QUE la division des achats et de la gestion de l'inventaire recommande au comité exécutif d'octroyer ce contrat d'achat au distributeur 1200° (Boivin et Gauvin) pour un total de 58 077,32 \$;

ATTENDU QUE la recommandation de messieurs Patrice Brunelle, chef aux opérations logistiques et administration et Martin Galarneau, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 14 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.**

- 2.- **Le comité exécutif approuve l'achat d'un ensemble d'outils de désincarcération à batterie auprès du distributeur 1200° (Boivin et Gauvin).**
- 3.- **Le maire ou en son absence le maire suppléant ou conjointement avec le directeur général ou la greffière, sont autorisé à signer l'entente à intervenir.**

CE-13282/22-03-31

ITEM 7.1

RÉSILIATION DE L'OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 2 137 372 DU CADASTRE DU QUÉBEC – LE TROLL IMMOBILIER INC.

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du lot 2 137 372 du cadastre du Québec, situé sur la rue Melançon; tel que démontré au plan de localisation ci-joint;

ATTENDU QUE la société « LE TROLL IMMOBILIER INC. » avait signé en 2013 une offre d'achat, afin d'acquérir une partie du lot 2 137 372 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la société « LE TROLL GESTIONNAIRE INC. » laquelle a été fusionnée avec la société « LE TROLL IMMOBILIER INC. » a vendu l'immeuble adjacent soit le lot 2 137 375 du cadastre du Québec et ne réalisera pas son projet « Les promenades de la Seigneurie »;

ATTENDU QUE le président de la société « LE TROLL IMMOBILIER INC. confirme par écrit à la Ville être en accord avec la résiliation de l'offre d'achat entérinée par résolution numéro CE-7993-13-05-28;

ATTENDU QUE la demande de résiliation est conforme à nos attentes;

ATTENDU la recommandation de mesdames Lyne Constantineau, directrice adjointe, et Martine Éthier, directrice du Service du développement économique et électrification des transports datée du 21 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

La Ville de Saint-Jérôme accepte la résiliation l'offre d'achat au montant de 39 937,80 \$ concernant le lot 2 137 372 du cadastre du Québec dûment signée par monsieur Georges Étienne Gagnon, président, pour et au nom de la société « LE TROLL IMMOBILIER INC. ».

CE-13283/22-03-31

ITEM 7.2

ENTENTE CONCERNANT LA SUBVENTION À LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS D'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS

ATTENDU QUE des projets d'habitation sociale situés dans la Ville de Saint-Jérôme, ont été déposés à la Société d'hypothèque du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

ATTENDU QUE ces projets requièrent un soutien financier;

ATTENDU QUE par décret, la Ministre des Affaires Municipales et de l'habitation est autorisée à octroyer une subvention maximale de 3 615 896 \$ à la Ville de Saint-Jérôme, afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d'habitation;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la recommandation de mesdames Isabelle Samson, conseillère stratégique au développement immobilier, et Martine Éthier, directrice du Service du développement économique et électrification des transports;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve l'entente concernant la subvention à la Ville de Saint-Jérôme pour le financement de projets d'habitation dûment signé par M^e Guylaine Marcoux, sous-ministre adjointe des Affaires intergouvernementales et à l'Habitation.**
- 2.- **Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ladite entente et tout autre document qui en découlera pour et au nom de la Ville.**

CE-13284/22-03-31

ITEM 7.3

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU AQUEDUC SUR LE BOULEVARD DE LA SALETTE ENTRE LES RUES LAMONTAGNE ET DES LACS ET SUR LA RUE DES LACS ENTRE LE BOULEVARD DE LA SALETTE ET LA RUE CREVIER (VP 2018-28)

ATTENDU QU'il y a manquement à l'article 5 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) relativement à l'eau mise à la disposition des utilisateurs du puits Bertrand;

ATTENDU QUE la Santé publique et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) exigent que la Ville procède à des travaux pour que l'eau distribuée aux utilisateurs actuellement desservis par le puits Bertrand réponde aux exigences du RQEP;

ATTENDU QUE la construction d'une nouvelle conduite d'aqueduc sur le boulevard de La Salette permettra de solutionner la problématique des puits Bertrand et Joli-Bourg;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le règlement d'emprunt 0938-000 au montant de 10 400 000 \$ en janvier 2022 (CM-14868/22-01-18);

ATTENDU QUE ce projet a été soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour approbation dans la révision de la programmation de décembre 2019-2023 dans le cadre de la subvention des travaux du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QUE lesdits travaux doivent être exécutés entièrement en 2022;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces travaux d'envergure, la Ville devra procéder à une réfection complète de la chaussée du boulevard de La Salette entre les rues Lamontagne et des Lacs;

ATTENDU QUE ce tronçon de route fait partie d'une route collectrice appartenant au ministère des Transports et qu'il est de sa responsabilité de l'entretenir;

ATTENDU QUE les travaux de réfection du boulevard de La Salette seront remboursés par une taxe générale imposée sur tous les immeubles de la Ville, par un règlement d'emprunt;

ATTENDU la valeur des actifs remis au ministère des Transports pour lesquels les citoyens de Saint-Jérôme ne devraient pas déboursier l'entièreté des coûts;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE les importantes économies qui seront réalisées par le ministère des Transports dans le maintien de ceux-ci au cours des 20 prochaines années;

ATTENDU QUE le lundi, 14 mars, le maire de la Ville a présenté la situation au ministre des Transports et que celui-ci lui a demandé de lui faire parvenir une résolution

ATTENDU la recommandation de monsieur Daniel Lemieux, directeur général adjoint, datée du 23 mars 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **Que la Ville de Saint-Jérôme signifie officiellement au ministère des Transports ses attentes à l'égard d'une contribution pour les travaux de chaussées sur une route de sa juridiction.**
- 2.- **Que le Service de l'ingénierie soit mandaté pour établir une entente entre les deux entités afin de répartir les coûts des ouvrages de voirie, ainsi qu'à soumettre cette entente au conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme.**
- 3.- **Que cette résolution soit acheminée au ministre des Transports tel qu'il l'a demandé.**

CE-13285/22-03-31

ITEM 8.1

CRÉATION D'UNE « ÉQUIPE UNIFIÉE EN VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE » TEMPORAIRE

ATTENDU les nouvelles obligations mises en place par le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSPQ);

ATTENDU les besoins opérationnels afin de répondre aux diverses exigences telles qu'assurer la sécurité des victimes de violence conjugale et familiale, les accompagner de façon professionnelle et respectueuse, former une équipe qui deviendra une source de référence pour les collègues;

ATTENDU que l'article 5.12 de la convention collective prévoit que le directeur peut, après entente avec l'Association et les policiers concernés, modifier leur horaire de travail afin de permettre la réalisation de projets spéciaux rattachés à des problématiques ponctuelles;

ATTENDU que la durée de l'entente est tributaire au financement du projet par le MSPQ;

ATTENDU que les coûts liés à la création de cette équipe de travail temporaire avaient déjà été considérés dans le montant de l'impact monétaire autorisé par la résolution du CM-14674/21-10-05, acceptant l'entente de principe lors des négociations d'une nouvelle convention collective entre la Ville de Saint-Jérôme et l'Association des policiers de Saint-Jérôme Métropolitain Inc.;

ATTENDU la recommandation de mesdames Karine Robert, conseillère et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 15 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville entérine la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Jérôme et l'Association des policiers de Saint-Jérôme Métropolitain inc.**

- 2.- **Le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la conseillère du Service du capital humain soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ladite lettre d'entente pour et au nom de la Ville de Saint-Jérôme.**

CE-13286/22-03-31

ITEM 8.2

NOMINATION – « CONSEILLÈRE EN DOTATION » - SERVICE DU CAPITAL HUMAIN

ATTENDU la volonté de la Ville de nommer madame Maude Lamontagne, occupant présentement un poste de col blanc, au poste cadre de conseillère en dotation temporaire au Service du capital humain, pour la période du 28 mars 2022 au 31 décembre 2022;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 9 mars 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et unanimement résolu que :

La Ville entérine la nomination de madame Maude Lamontagne au poste de « conseillère en dotation » temporaire au Service du capital humain, à compter du 28 mars 2022, et ce, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi interne jointe à la présente résolution.

CE-13287/22-03-31

ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Le président ,

Le greffier adjoint en remplacement,

MARC BOURCIER

SIMON VINCENT, avocat

/sw



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

TENUE LE JEUDI 31 MARS 2022 À 9 H

INDEX DES RÉOLUTIONS

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	103
CE-13275/22-03-31	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	103
CE-13276/22-03-31	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 MARS 2022	104
CE-13277/22-03-31	5.1	COMMANDITE – 37E GALA HOMARD DU CLUB OPTIMISTE DE SAINT-JÉRÔME	104
CE-13278/22-03-31	5.2	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MOUVEMENT D'ENTRAIDE DE BELLEFEUILLE	104
CE-13279/22-03-31	6.1	ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICE DE TRANSPORT DE DÉPÔTS ET ROULAGE DE MONNAIE DU 1ER AVRIL AU 31 MARS 2024 (2022-BS-058)	105
CE-13280/22-03-31	6.2	ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICE DE DÉMÉNAGEMENT ET TRANSPORT DE BOÎTES (2021-BS-119)	105
CE-13281/22-03-31	6.3	ACHAT D'UN ENSEMBLE D'OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION À BATTERIE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)	106
CE-13282/22-03-31	7.1	RÉSILIATION DE L'OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 2 137 372 DU CADASTRE DU QUÉBEC – LE TROLL IMMOBILIER INC.	107
CE-13283/22-03-31	7.2	ENTENTE CONCERNANT LA SUBVENTION À LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS D'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS	107
CE-13284/22-03-31	7.3	DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU AQUEDUC SUR LE BOULEVARD DE LA SALETTE ENTRE LES RUES LAMONTAGNE ET DES LACS ET SUR LA RUE DES LACS ENTRE LE BOULEVARD DE LA SALETTE ET LA RUE CREVIER (VP 2018-28)	108
CE-13285/22-03-31	8.1	CRÉATION D'UNE « ÉQUIPE UNIFIÉE EN VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE » TEMPORAIRE	109
CE-13286/22-03-31	8.2	NOMINATION – « CONSEILLÈRE EN DOTATION » - SERVICE DU CAPITAL HUMAIN	110
CE-13287/22-03-31	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	110